

Europe Métropoles newsletter

NUMERO 3

FEVRIER 2006

www.europemetropoles.com

AGENDA

23 février 2006

Colloque organisé au Sénat à Paris, sur le thème : Les modèles français et japonais du regroupement communal. Plus d'infos sur www.senat.fr

01 mars 2006

Colloque organisé à Paris par France Action Locale sur le thème: "Délinquance urbaine : Comment mieux sécuriser nos quartiers?" Plus d'infos sur www.inform-elu.com

03 mars 2006

Conférence européenne organisée à Paris sur le thème: Villes moyennes en Europe du nord-ouest. Plus d'infos sur www.europolis.equiptement.gouv

03 mars 2006

Conférence organisée à Kiruna en Suède sur le thème de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des régions européennes. Plus d'informations sur www.a-e-r.org

02-05 avril 2006

3ème conférence sur les transports urbains de demain à Göteborg. Plus d'informations sur www.fut.se

SOMMAIRE

Activité du réseau : colloque européen à Varsovie 1

Dossier du mois
une stratégie pour améliorer l'environnement dans les villes européennes 2

Les FSE : une politique de solidarité 3

Etudes et rapports : notre sélection 3

LE RESEAU EUROPE-METROPOLES ORGANISE
UN COLLOQUE EUROPEEN
- VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 AVRIL 2006 -
UNIVERSITE DE VARSOVIE - POLOGNE

"L'ATTRACTIVITE DES VILLES, CLE DE LA CROISSANCE EUROPEENNE"

Objectifs

75% de la population de l'Union européenne vit dans des villes de plus de



250.000 habitants ; c'est dire que par le 'policy mix' de leurs choix de développement urbain et de leurs investissements, les

villes ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation des objectifs prioritaires de l'Union : cohésion économique et sociale, croissance et emploi, protection de l'environnement, soutien à l'innovation et démocratie.

Dans un espace économique intégré, les villes – comme les régions auxquelles elles appartiennent – sont à la fois en concurrence et en recherche, légitime, de préservation de leurs spécificités historiques et culturelles. Le maintien de leur attractivité est donc, pour elles, un facteur essentiel de localisation des investissements, de leur essor économique et du bien être de leurs citoyens.

Pour assurer leur développement, les métropoles européennes agissent dans un cadre communautaire définissant des objectifs et des seuils qualitatifs harmonisés, tandis qu'elles disposent d'une grande variété d'instruments : communautaires, nationaux et locaux. Cette abondance réglementaire et de moyens est, à la fois, une aide précieuse à la décision

(particulièrement pour les métropoles des nouveaux États membres qui bénéficient d'une aide européenne à leur mise à niveau) et un facteur de complexification technique et culturelle.

Dans ce contexte, le renforcement du sens de l'appropriation des projets et de leurs modes de mise en œuvre, tant par les décideurs que par les populations concernées, apparaît donc essentiel à la réussite des plans de développement urbains des grandes citées européennes.

Dans ce cadre, le colloque annuel du Réseau Europe Métropoles s'interrogera sur les facteurs de décision des décideurs urbains, leurs contraintes politiques, administratives, financières et culturelles pour assurer un échange d'expériences et faciliter les plans stratégiques des métropoles européennes en ce début du XXIème siècle.

Le colloque rassemblera des décideurs locaux (élus et praticiens), des représentants de l'Union européenne et des institutions financières, ainsi que des acteurs du développement urbain. Chaque table ronde donnera la parole à des praticiens qui feront part de leurs expériences vécues et détailleront les outils actuels et futurs à la disposition des villes et métropoles européennes. Leurs exposés et les échanges avec les participants seront soutenus par des « cas pratiques détaillés » remis à l'avance afin d'enrichir les travaux du colloque.

Retrouvez toutes les informations et le formulaire d'inscription au colloque sur le site www.europemetropoles.com

Nos partenaires



Le dossier du mois

La Commission propose une stratégie pour améliorer l'environnement dans les villes européennes

« Aujourd'hui, quatre européens sur cinq sont des citadins, et l'état de l'environnement urbain a des répercussions directes sur leur qualité de vie. »



La Commission européenne a lancé une nouvelle stratégie thématique pour l'environnement urbain, visant à aider les États membres, ainsi que les autorités régionales et locales à améliorer la performance environnementale des villes européennes. Cette stratégie est une des sept prévues par le 6^e programme d'action pour l'environnement.

Son objectif est de faciliter la mise en œuvre des politiques et de la législation communautaire en matière d'environnement au niveau local, grâce à un échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les collectivités locales d'Europe. Aujourd'hui, quatre européens sur cinq sont des citadins, et l'état de l'environnement urbain a des répercussions directes sur leur qualité de vie.

Les principales mesures prévues par la stratégie sont les suivantes :

- Publication d'orientations sur la gestion intégrée de l'environnement urbain ainsi que sur la mise en place de plans de transports urbains durables. Ces orientations seront basées sur l'expérience des villes, sur des avis d'experts et sur la recherche, et faciliteront la pleine mise en œuvre de la législation communautaire. Elles fourniront des sources d'informations supplémentaires qui contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action.
- Formation. Divers programmes communautaires offriront des possibilités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des autorités locales, afin de développer les compétences nécessaires à la gestion de l'environnement urbain. De surcroît, des dispositions seront prises pour promouvoir la collaboration et l'échange d'expérience entre les autorités locales. Ces possibilités devront être exploitées tant par les autorités locales que par les États membres.
- Promotion d'un échange des meilleures pratiques à l'échelle de l'Union européenne. Dans le cadre de la nouvelle politique de cohésion, on envisagera l'élaboration d'un nouveau programme européen pour l'échange de connaissances et d'expérience en matière de développement urbain. La Commission travaillera en étroite collaboration avec les États membres et les autorités locales, sur la base du réseau pilote de points de contacts nationaux sur les questions urbaines («plateforme européenne de la connaissance») qui prodigue des conseils aux autorités locales partout en Europe.
- Un portail internet de la Commission à l'intention des autorités locales. La faisabilité de la création d'un nouveau portail internet à l'intention des autorités locales sur le site Europa sera étudiée, afin d'offrir un meilleur accès aux informations les plus récentes.



Les Fonds structurels européens : Une politique de solidarité

Pourquoi ?

La politique régionale met en oeuvre concrètement la solidarité entre les peuples d'Europe mentionnée dans le préambule du Traité sur l'Union européenne. Elle exerce des effets sensibles sur la compétitivité des régions et les conditions de vie de leurs populations, principalement en cofinçant des programmes pluriannuels de développement.

Quelles priorités ?

Les Fonds structurels sont concentrés sur trois Objectifs prioritaires: le rattrapage des régions en retard de développement (**Objectif 1**), la reconversion socioéconomique de zones industrielles, urbaines, rurales ou dépendantes de la pêche (**Objectif 2**), les systèmes de formation et la promotion de l'emploi (**Objectif 3**) en dehors des programmes de l'Objectif 1, qui contiennent déjà ces mesures. Ces Objectifs sont complétés par quatre **Initiatives communautaires** qui encouragent à travers toute l'UE la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (INTERREG III), la revitalisation des zones urbaines en crise (URBAN II), l'égalité sur le marché du travail (EQUAL) et le développement des territoires ruraux (LEADER+). Enfin, les **Actions innovatrices** permettent d'expérimenter des idées nouvelles.

Quel budget ?

Les Fonds structurels absorbent environ un tiers du budget de l'UE. Leur dotation pour la période 2000-2006 s'élève à 195 milliards EUR pour l'UE des Quinze, plus 15 milliards pour les nouveaux Etats membres entre 2004 et 2006. Celle du Fonds de Cohésion est de 25,6 milliards EUR pour l'UE des Vingt-cinq.

Quel avenir ?

Pour la période 2007-2013, la Commission propose de concentrer les priorités sur trois axes, avec un budget global de 336 milliards EUR. L'axe "**Convergence**" stimulera la croissance et l'emploi dans les régions les moins développées (principalement les nouveaux Etats membres), qui continueront de bénéficier aussi du Fonds de Cohésion. L'axe "**Compétitivité**" anticipera les changements dans le reste de l'UE. Il comprendra un volet régional, dont chaque Etat choisira les zones bénéficiaires, et un volet national basé sur la stratégie européenne pour l'emploi. L'axe "**Coopération**" partira de l'expérience d'INTERREG pour favoriser un développement harmonieux sur tout le territoire de l'UE.

Plus d'infos sur:

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm

Etudes et rapports : notre sélection

La contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions / Commission européenne / novembre 2005

Document de travail des services de la Commission sur le thème de la politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions.

Projet de transports urbains propres en Europe: Cute / Commission européenne / 2005

Présentation du projet Cute : les objectifs, les villes concernées etc.

Communication de la Commission européenne sur une stratégie thématique pour l'environnement urbain / Commission européenne / janvier 2006

Une première analyse des défis à relever en milieu urbain, avec quatre thèmes prioritaires : gestion urbaine, transports durables, construction et urbanisme

Réseau Europe Metropoles
Rue du Luxembourg 19-21
B-1000 Bruxelles

Comité d'organisation à Paris
23 rue de Saint Petersburg
75008 Paris
FRANCE

Tél: +33 (0)1 58 59 00 10
Fax: +33 (0)1 58 59 00 11
Email:
contact@europemetropoles.com

